

SES ATOUTS

POUR LES ASSOCIATIONS

- En déléguant au GEAI 29 la gestion de vos emplois, vous pouvez vous concentrer sur votre projet associatif et vos actions.
- Le GEAI 29 vous permet de partager des emplois dans la durée et dans un cadre juridiquement sécurisé.
- Pour les emplois à temps partiel inférieurs au mi-temps, le GE permet de rendre attractif le poste

POUR LES SALARIÉ.E.S

- C'est aussi un gage de sécurité et de qualité d'emploi : un seul employeur, un seul salaire, un seul contrat de travail, un interlocuteur privilégié, un accès facilité à la formation et la possibilité d'accéder à un temps plein à moyen terme.

ACCOMPAGNEMENT ET MUTUALISATION

Le GEAI 29 a été créé par un collectif de structures spécialisées dans l'accompagnement de proximité des petites et moyennes associations et dans la mutualisation des ressources.



VOUS SOUHAITEZ ÉVALUER VOS BESOINS CONTACTEZ-NOUS

→ **Sur le pays de BREST :**
SEMA'FOR
Thierry **ABALEA**
02 98 40 21 22
contact@semafor.org

→ **Sur le Pays de MORLAIX :**
RESAM
Antoine **LE ROUX**
02 98 88 00 19
mut.emploi@resam.net

→ **Sur le pays de CORNOUAILLE
et Centre Ouest Bretagne :**
ESPACE ASSOCIATIF DE QUIMPER
Karine **VAILLANT**
02 98 52 33 06
karine.vaillant@espace29.asso.fr

**Le GEAI 29 est soutenu financièrement
par la DIRECCTE et la Région Bretagne.**

GEAI 29

Groupement d'Employeurs Associatif Intersectoriel



L'EMPLOI EN COMMUN : SIMPLICITÉ SOLIDARITÉ SÉRÉNITÉ



CE NOUVEAU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS VOUS PERMETTRA DE

- Vous libérer de l'administratif lié à la gestion de l'emploi
- Répartir le temps de travail d'un.e salarié.e et donc son coût entre plusieurs associations
- Trouver de nouvelles compétences et renforcer vos capacités d'action
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'emploi dans le cadre d'une charte commune
- Mais aussi, faire naître de nouvelles collaborations inter-associatives



TOUS LES MÉTIERS SONT CONCERNÉS

Tous les métiers sont concernés, au plus proche de vos besoins (comptable, animateur nature, de loisirs, éducateur sportif, chargé de projet ou coordinateur etc.).

LE GEAI 29 MODE D'EMPLOI

1



Vous êtes accueillis et accompagnés pour analyser et valider votre besoin en compétence, en volume horaire, et vérifier si ceux-ci relèvent bien du GEAI 29. Une proposition chiffrée vous est faite.

2



Si vous l'acceptez, **vous adhérez au Groupement d'Employeurs (GEAI 29)** et à ses modalités de fonctionnement.

3



Le GEAI 29 prend en charge le recrutement (si besoin), la gestion et le suivi du ou des salarié.e.s ainsi que des tâches de gestion des ressources humaines.

4



Le ou la salarié.e recruté.e **signe son contrat de travail** avec le GEAI 29 et/ou un avenant qui qualifie sa mise à disposition.

5



Vous signez la convention de mise à disposition et accueillez le ou la salarié.e dans vos locaux. Vous restez responsable de l'accueil et des conditions d'exécution du travail.

6



Le GE vous accompagne sur toute la durée de la convention, dans l'encadrement du ou de la salarié.e mis.e à disposition, son référent ressources humaines reste en permanence à votre écoute.

7



Vous recevez une facture mensuelle sur le temps de travail réalisé par le.a salarié.e. Cette facture intègre aussi, en toute transparence, l'ensemble des frais de gestion du GEAI 29 pour le.s poste.s concerné.s.

